

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTATION DE TABAC CORÉEN

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il dire à la Chambre s'il est vrai qu'au cours de ces deux derniers mois, la société Rothman's Tobacco a importé au Canada trois millions de livres de tabac coréen?

M. l'Orateur: Une telle question devrait être inscrite au *Feuilleton*. En cas d'urgence, nous pourrions la débattre à dix heures.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement. Permettez-moi de signaler que l'on enregistre actuellement une augmentation du volume des ventes aux enchères de tabac et qu'il s'agit d'un problème important et urgent pour cette industrie compte tenu de la politique qu'elle suit en matière de commercialisation.

M. l'Orateur: S'il y a urgence—ce dont la présidence n'est toujours pas convaincue—le ministre pourrait peut-être répondre en quelques mots.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le député songe sans doute aux importations de tabac jaune coréen.

M. Nesbitt: C'est bien cela, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pepin: S'il en est ainsi, j'ai vérifié auprès du Bureau fédéral de la statistique et je constate qu'on n'a enregistré aucune importation de cette catégorie pendant les 11 premiers mois de l'année. C'est tout ce que nous avons jusqu'ici comme renseignement. Cependant, maintenant que le député m'offre des données précises, je ferai volontiers mon possible pour obtenir des renseignements supplémentaires.

* * *

LES FINANCES

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme les dépenses du gouvernement ont monté de 58 p. 100 depuis quatre ans, alors que l'économie n'a augmenté que de 36 p. 100, le gouvernement songe-t-il à réviser ses dépenses pour les maintenir au moins au même niveau que l'économie, ce qui aiderait à freiner l'inflation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne permettrai pas que le ministre réponde à la question, qui devrait être inscrite au *Feuilleton*. En tout cas, ce n'est pas le genre de question qu'on peut poser pendant la période des questions.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA PÉTITION RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION ET À LA RETRAITE ANTICIPÉE DES ANCIENS HOUILLEURS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question à poser au président du Conseil privé. Dans [M. l'Orateur.]

la mesure où il a maintenant eu la possibilité d'étudier la pétition déposée à la Chambre à propos de l'article 18 du bill C-135, peut-il indiquer quelles sont ses intentions à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Le seul aspect de la question que j'ai examiné porte sur la procédure suivant laquelle cette pétition pourrait être soumise à la Chambre ou à un comité. J'ai eu des entretiens avec le ministre de l'Expansion économique régionale et son secrétaire parlementaire et eux, de leur côté, en ont eu avec le président du comité permanent. Il se peut que nous puissions trouver un moyen de saisir le comité de cette pétition. Il y a là, je trouve, une difficulté dont les députés peuvent se rendre compte: si cette pétition était soumise officiellement au comité, il faudrait par la suite agir de même pour des pétitions semblables. C'est une question qui n'est pas sans conséquence du point de vue de nos travaux en général. Quoi qu'il en soit, étant donné la nature particulière de la pétition et, surtout, son origine, j'aimerais bien qu'on l'étudie d'une façon ou d'une autre.

M. MacInnis: Dois-je conclure que le gouvernement hésite à laisser jouer ici un précédent bien établi?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me semble litigieuse. Peut-être devrions-nous laisser le député et le président du Conseil privé examiner la question ensemble en vue de trouver une solution, ainsi que la présidence l'a proposé en premier lieu.

M. MacInnis: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je crois avoir tout à fait raison vu l'objection soulevée par le premier ministre il y a un instant. Quand la pétition a été déposée, j'ai coopéré avec les députés et le leader de la Chambre en lui donnant toutes les chances d'étudier cette pétition et le bill. J'espérais que le gouvernement jugerait à propos de soumettre ces documents à l'étude du comité, de les renvoyer aussi au comité de la justice et des questions juridiques, en appuyant sur le mot justice. Nous sommes saisis...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas ici d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège. Les privilèges personnels du député n'ont pas été lésés, à mon avis. Que le député le sache, l'important point qu'il a soulevé l'autre jour a de bien meilleures chances d'être réglé qu'il peut penser. Il se rappellera qu'au moment où cette question avait été soulevée à la Chambre sous forme d'une pétition, j'avais demandé le consentement unanime de la Chambre et que j'avais conclu que nous l'avions presque obtenu. J'ai bon espoir qu'on parvienne à l'obtenir, mais comme il reste peu de temps, je ne crois pas qu'on améliore la situation à ce stade-ci en soulevant la question de privilège.

M. MacInnis: Puis-je demander à nouveau l'aide de la présidence? A qui doit-on demander justice? J'ai discuté de la question avec le ministre et ce dernier refuse de la renvoyer au comité. Je ne sais pas vers qui me tourner étant donné que la loi n'a pas été mise en vigueur. A qui peut-on demander justice dans ce pays?